

# Gestionnaire du commerce de détail CFC

---



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Ecole professionnelle commerciale EPC**  
**Kaufmännische Berufsfachschule KBS**

Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle **DEEF**  
Volkswirtschafts- und Berufsbildungsdirektion **VWBD**



---

# Index

---

Conditions.....	4
Durée de formation.....	4
Jours de cours.....	4
Frais.....	4
Répartition des branches.....	5
Formation en entreprise.....	5
Modalités.....	6
SwissSkills.....	6
Cours interentreprises.....	6
Évaluation par l'entreprise.....	7
Mesures pédagogiques d'appui.....	9
Procédure de qualification.....	10
Calcul de notes.....	10
Certificat.....	11
Perfectionnement professionnel.....	11
Notices.....	12
Notices.....	13
Notices.....	14

---

## Conditions

---

- > Au début de l'apprentissage un contrat est établi.
- > La personne en formation (PEF) est tenue de faire tout son possible pour assurer le succès de l'apprentissage.
- > Présence obligatoire aux cours professionnels.

## Durée de formation

---

3 ans

## Jours de cours

---

- > Pendant les trois années d'apprentissage, les cours sont fréquentés un jour et demi en première année, deux jours en deuxième année et un jour en troisième année.
- > Dès la première année d'apprentissage, il est possible de suivre des cours facultatifs (anglais & allemand langue étrangère dès la deuxième année). Ces cours sont dispensés la deuxième demi-journée d'école en première année et le soir en deuxième et troisième année de l'apprentissage.

## Frais

---

Les frais de matériel d'enseignement sont à la charge des élèves. Le montant forfaitaire (taxes de cours) pour tout autre matériel distribué aux cours de l'année s'élève annuellement à CHF 35.- pour les formations d'un jour par semaine, à CHF 45.- pour les formations de 1½ à 2 jours par semaine.

---

## Répartition des branches

---

Nombre de leçons hebdomadaires par année d'apprentissage.

<b>Année de formation</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
Domaine d'enseignement 1- <i>compétence professionnelle</i>	3	3	2
Domaine d'enseignement 2 - <i>compétence économique</i>	2	4	1
Domaine d'enseignement 3 - <i>compétence linguistique</i>	2	2	1
Domaine d'enseignement 4 - <i>compétence dans la L2</i>	2	2.5	1.5
Domaine d'enseignement 5 – <i>projet Swiss Skills</i>	0.5	0.5	0.5
Domaine d'enseignement 6 – <i>projet mon entreprise</i>	0.5	0	0
Domaine d'enseignement 7 – <i>projet social media</i>		1	
Domaine d'enseignement 8 – <i>préparation DCO A PQ</i>			0.5
Technologie	1	1	
Culture générale	1	1	2
Sport	2	2	Journée sportive
Cours facultatifs ( <i>Goethe B1 ou B2 / First ou advanced</i> )*		2	2
Cours facultatifs ( <i>Anglais</i> )	3		

\* avec la possibilité d'obtenir un diplôme de langue officiel

## Formation en entreprise

---

En cas de problème en entreprise, il faut s'adresser au Service de la formation professionnelle ou auprès de la Commission d'apprentissage (tél. 026 305 25 00).



---

## Modalités

---

Au cours de la première année d'apprentissage ainsi qu'à la fin de celle-ci, le contrat d'apprentissage de gestionnaire du commerce de détail peut être transformé en un contrat d'apprentissage d'assistant-e du commerce de détail.

## SwissSkills

---

La participation au concours SwissSkills est prévue dans la langue régionale pour donner aux personnes en formation la possibilité de participer aux épreuves éliminatoires régionales et nationales, qui peuvent conduire aux Word Skills.



## Cours interentreprises

---

Les Associations professionnelles organisent les 14 jours de cours interentreprises. Ils sont obligatoires et les notes sont reprises pour le calcul de la moyenne des examens finaux. Désormais, la connaissance générale de la branche a également été intégrée dans les cours interentreprises.

---

## Évaluation par l'entreprise

—

Les prestations en entreprise de la PEF dans les domaines des compétences professionnelles, compétences méthodologiques, sociales et personnelles sont évaluées à la fin de chaque semestre. Basé sur ces évaluations l'entreprise formatrice transmet à la fin de chaque année de formation une note de l'entreprise à l'Office de la formation professionnelle.

## Evaluation par l'école

---

Branches	Forme	Note de position	Note de branche	
DCO A <i>DE 1 / DE 2 / DE 3 / DE 4 / DE 5 / DE 6</i>	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(5.0 + 4.5)	5	5
DCO B <i>DE 1 / DE 2 / DE 7</i>	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(4.0 + 4.5)	4.5	4.5
DCO C <i>DE 1 / DE 2 / DE 3</i>	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(4.5 + 5.0)	5	5
DCO D <i>DE 2 / DE 3 / DE 4</i>	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(4.0 + 4.5)	4.5	4.5
Culture générale	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(4.5 + 5.0)	5	5
Moyenne		23.0/5		5

- > Pour chaque domaine de compétences opérationnelles (DCO) traité en cours, conformément à l'art. 8 OrFo, une note de bulletin semestriel est attribuée. Il est recommandé d'effectuer au moins deux évaluations de compétences par DCO traité par semestre. La note de bulletin semestriel par DCO est la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des contrôles de compétence.
- > La moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, de la somme des notes de certificat semestriel par DCO donne la note de certificat semestriel pour l'enseignement des connaissances professionnelles.
- > Toutes les DCO sont pondérées de manière identique pour chaque semestre.



---

## Mesures pédagogiques d'appui

---

En cas de difficultés scolaires, la personne en formation peut participer à des mesures pédagogiques d'appui pour la/les branche-s concernée-s. Ces cours peuvent être suivis pendant la demi-journée sans école en première année ou en fin de journée de 16h15h à 17h45.

## Recommandation aux parties contractantes

---

Après 8-10 semaines l'école évalue les compétences de la personne en formation, comme détection précoce des jeunes en difficultés de formation. Cette analyse se fait par la suite à la fin de chaque semestre. L'école professionnelle établit une appréciation globale et émet l'une des recommandations suivantes :

- > Poursuite de la formation professionnelle initiale
- > Poursuite de la formation professionnelle avec fréquentation des mesures pédagogiques d'appui
- > Poursuite de la formation professionnelle initiale et prolongement de sa durée
- > Résiliation du contrat d'apprentissage et conclusion d'un contrat d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale de deux ans d'assistant-e commerce de détail
- > Résiliation du contrat d'apprentissage

# Procédure de qualification

## Formulaire de notes dès PQ 2025

Domaines de compétences opérationnelles (DCO)	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6	Note d'expérience PQual
<b>a</b> Gestion des relations avec les clients	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	
<b>b</b> Gestion et présentation des produits et prestations	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	
<b>c</b> Acquisition, intégration et développement des connaissances sur les produits et prestations	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	-	-	
<b>d</b> Interactions au sein de l'entreprise et dans la branche	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	
<b>Ø</b> DCO	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>
<b>Culture générale (ECG)</b>	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	-	<b>0.5</b>

L'examen est réussi si la moyenne des domaines de qualification est égale ou supérieure à la note 4. Désormais, l'examen pratique en entreprise est une note éliminatoire.

## Calcul de notes

- > Les notes d'expérience sont la moyenne des notes correspondantes des bulletins semestriels des trois années de formation et sont arrondies à des notes entières ou à des demi-notes (ordonnance sur la formation professionnelle, art. 34, al. 2).
- > Les notes de position de l'examen pratique, de l'évaluation par l'entreprise formatrice et de l'évaluation des cours interentreprises sont des notes entières ou des demi-notes.
- > Les notes de position des examens scolaires sont des notes entières ou des demi-notes.
- > Les notes des domaines de qualification sont les valeurs moyennes des positions correspondantes, partiellement pondérées, arrondies à des notes entières ou à des demi-notes.
- > La note globale est la moyenne des notes pondérées des domaines de qualification, arrondie à des notes entières ou à des demi-notes.

---

## Certificat

---

La réussite des examens permet à la personne en formation d'obtenir le certificat de capacité (CFC), elle est autorisée à porter le titre légalement protégé de « gestionnaire du commerce de détail CFC ».



## Perfectionnement professionnel

---

Après l'apprentissage, de nombreuses offres de formation continue sont proposées. La Formation du Commerce de Détail Suisse ([www.bds-fcs.ch](http://www.bds-fcs.ch)) renseigne sur les multiples possibilités de formation.

De même, nous recommandons aux personnes en formation motivées et engagées de suivre une formation de maturité professionnelle à la suite de leur formation initiale.

---

## Notices

—

---

## Notices

—

---

## Notices

—





**Ecole professionnelle commerciale EPC**  
**Kaufmännische Berufsfachschule KBS**

Derrière-les-Remparts 1a, 1700 Fribourg

T +41 26 305 25 26, [www.fr.ch/epc](http://www.fr.ch/epc)

Etat 25.06.2024

6-1-2 GUI\_GCD CFC\_FR



—  
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle **DEEF**  
Volkswirtschafts- und Berufsbildungsdirektion **VWBD**

